Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Nous espérons que vous allez bien et que vous avez déjà pu profiter un peu de l'assouplissement des restrictions. La Défense des intérêts de la FSA a également reconnu que cela pose des problèmes particuliers aux personnes aveugles et malvoyantes, d’où son intervention auprès du Gouvernement fédéral. Il y a également des nouvelles à rapporter dans les domaines de la sécurité routière et des services bancaires, entre autres. Et bien sûr, vous trouverez également un autre rapport de la Défense régionale des intérêts, cette fois avec une intervention réussie dans un bâtiment scolaire.

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter ce newsticker dans la nouvelle mise en page de la FSA. En outre, nous avons élargi le cercle des destinataires et espérons que cela éveillera l'intérêt pour le travail de la défense des intérêts de la FSA dans un contexte plus large.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Votre équipe de la Défense des intérêts

Mesures relatives au Corona

Règles de conduite: qu'en est-il pour les personnes aveugles et malvoyantes?

Depuis le 16 mars, la «situation extraordinaire» est en vigueur en Suisse, avec des règles de conduite strictes et la fermeture de diverses entreprises. Dans l'intervalle, les règles ont été assouplies: coiffeurs, kinésithérapeutes et dentistes sont à nouveau ouverts depuis la fin avril, et les magasins, centres de remise en forme et restaurants sont également ouverts depuis le 11 mai. Tous doivent avoir des concepts de protection spécifiques et les règles d'hygiène et de distance sont encore à appliquer. Mais pour les personnes aveugles et malvoyantes, ces dernières sont difficilement réalisables, car elles ne peuvent pas ou mal juger des distances. En outre, la question se pose de savoir comment les personnes aveugles peuvent être guidées par une personne voyante. Beaucoup se demandent également s'il est sûr de se déplacer à nouveau dans les espaces publics, car l'orientation tactile comporte un risque accru de contamination.

La Défense des intérêts de la FSA s'est donc adressée au Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées (BFÉH) et lui a demandé de clarifier les questions concernant les personnes aveugles et malvoyantes. Andreas Rieder, le responsable du BFÉH, a examiné la demande et a recueilli, avec Inclusion Handicap, les questions spécifiques aux handicaps représentés par les associations affiliées à IH et concernant les règles générales de conduite et d'hygiène de l'OFSP. La FSA a soumis un document de trois pages et a reçu les réponses de l'OFSP il y a quelques jours :

* Assistance dans les transports publics: le Call Center Handicap des CFF et l'aide à l'embarquement, au débarquement et au transfert sont à nouveau disponibles dans leur intégralité depuis le 11 mai.
* Orientation tactile (contact avec des surfaces éventuellement contaminées): l'OFSP recommande de se laver soigneusement les mains immédiatement après l'arrivée à destination, et d'emporter un désinfectant pour les mains, si nécessaire.
* Assistance par contact d’un organisme dans le domaine du commerce de détail, des prestations de service ou des offres thérapeutiques: les masques doivent être portés par toutes les personnes concernées, si les règles de distance ne peuvent être respectées.
* Port de masques (emballés individuellement) dans les situations où les personnes assistantes ne sont pas tenues de porter des masques.

La Défense des intérêts de la FSA a également pris contact avec diverses associations industrielles. Coiffure Suisse a déjà complété son concept de protection avec la mention suivante: «Coiffure Suisse s'engage à ce que les clients handicapés puissent également utiliser les services de coiffure. Ces clients sont soigneusement accompagnés au vestiaire, au fauteuil du coiffeur, etc. Le personnel aide ces personnes à trouver leur place». Les membres de l’association ont été sensibilisés à ce point dans un bulletin d'information. La réponse des autres associations professionnelles est encore attendue.

Sécurité routière

Enfants à vélo sur les trottoirs: la FSA est très déçue par la décision du Conseil fédéral

La FSA, en collaboration avec les associations de personnes âgées, Mobilité piétonne Suisse, AGILE.CH et d'autres groupes d'intérêt, a mené une campagne inlassable contre la modification prévue du code de la route, mais elle n'a finalement servi à rien: à la demande de l'Office fédéral des routes (OFROU), le Conseil fédéral a décidé, le 19 mai 2020, qu'à partir du 1er janvier 2021, les enfants pourront rouler à vélo sur le trottoir, s'il n'y a pas de tronçon routier réservé aux cyclistes ou de voie cyclable.

Dans un communiqué de presse, la FSA a décrit cette décision comme une mauvaise nouvelle pour les personnes aveugles et malvoyantes en Suisse. Elle a une fois de plus souligné le risque considérable d'accident que représente cette mesure. Pour nous, il est clair que les personnes atteintes de déficience visuelle et/ou auditive ainsi que les personnes âgées seront les victimes de cet échec de la politique de la circulation routière. Étant donné que les cantons sont restés endormis en ce qui concerne la construction des pistes cyclables, les trottoirs deviennent maintenant encombrés.

La FSA invite le Conseil fédéral et l'Office fédéral des routes (OFROU) à adopter des mesures d'accompagnement. D'une part, les enfants à l'école doivent apprendre le principe de considération mutuelle, en mettant l'accent sur les personnes à mobilité réduite. D'autre part, les changements et les mesures d'accompagnement devraient être évalués après un certain temps avec les différents groupes concernés. En outre, nous proposons de mettre en place une plateforme sans barrières sur laquelle les conflits dans la zone piétonne pourront être signalés. Afin de réduire le plus rapidement possible le nombre de points de conflit, la FSA demande au Conseil fédéral de veiller à ce que la nouvelle loi sur les pistes cyclables adoptée par le peuple soit rapidement mise en vigueur. Moins il y a d’espaces vides dans le réseau de pistes cyclables, moins il y aura d'endroits où les enfants devront ou pourront utiliser le trottoir.

Argent liquide & prestations bancaires

La Banque Valiant s’équipe

À partir du mois de juin, la Banque Valiant disposera également de distributeurs automatiques de billets avec synthèse vocale. Environ 230 bancomates seront équipés du logiciel «ATM Futura» et, en liaison avec celui-ci, de la synthèse vocale «Talking ATM». Une sortie audio pour casque est désormais disponible sur les appareils. La synthèse vocale est lancée dès le branchement d’un casque.

Une liste des distributeurs automatiques de la Banque Valiant peut être obtenue à l'adresse daniela.moser@sbv-fsa.ch, 031 390 88 61. L'application de navigation MyWay sera mise à jour dès que possible.

Une autre banque cantonale en plus

Il se passe actuellement beaucoup de choses dans le monde bancaire. À la suite d'une enquête auprès des membres de la section concernée, la Banque cantonale d'Argovie (AKB) a été contactée au sujet des distributeurs automatiques de billets avec synthèse vocale. Nous sommes très heureux que l'AKB exploite également depuis un certain temps ses bancomates avec la synthèse vocale «Talking ATM». Il existe environ 68 appareils avec une connexion pour casque d'écoute.

Une liste des emplacements des distributeurs automatiques de billets de l'AKB avec synthèse vocale peut être obtenue à l'adresse daniela.moser@sbv-fsa.ch, 031 390 88 61. Ici aussi, les données sont saisies le plus rapidement possible dans l'application de navigation MyWay.

QR-Facture

La Suisse introduira la QR-Facture le 30 juin 2020. Le processus de numérisation du bulletin de versement deviendra plus facile pour les personnes ayant une déficience visuelle et le traitement du paiement sera simplifié. Comme pour les bulletins de versement actuels, la QR-Facture se compose aussi d'un récépissé et d'une partie pour le versement/virement, qui contient désormais le code QR bidimensionnel. La lecture du code QR est facile et ne nécessite pas la même pratique que celle de la ligne de code actuelle. Il faut également noter ici qu'il n'y aura pas de changement pour les paiements au guichet de la poste ou via un ordre de paiement envoyé à la banque.

Toutes les informations sur les futures procédures relatives aux QR-Factures se trouvent dans l'article du numéro de juin du magazine des membres «Clin d’œil».

Politique (sociale)

Prestations complémentaires: quels seront les changements l'année prochaine?

À partir du 1er janvier 2021, la réforme des prestations complémentaires et les dispositions d'application correspondantes entreront en vigueur. Inclusion Handicap a résumé les changements les plus importants en matière de PC’s dans une fiche d'information.

[Note de synthèse sur la réforme des PC’s: changements dès 2021 [PDF, 189.4 KB]](https://www.inclusion-handicap.ch/admin/data/files/asset/file_fr/585/fiche-dinformation_reforme-des-pc.pdf?lm=1590423134).

Dans les régions

Amélioration de l'accessibilité de l'école professionnelle BFB Biel-Bienne

Par Esther Garo, Défense régionale des intérêts de la Section Biel/Bienne - Jura bernois

L’établissement BFB (Bildung Formation Biel-Bienne) est l'école professionnelle pour diverses formations, dont l’apprentissage pour le CFC de commerce de Bienne et des environs. L'école est située dans un bâtiment récent et très moderne, qui comporte divers obstacles pour les personnes aveugles et malvoyantes. Tout le bâtiment est jaune à l'intérieur: sols jaunes, escaliers jaunes, murs jaunes...; pas de contrastes, pas de marquages sur les escaliers. Même les marques sur la vitre, qui ont été ajoutées plus tard, sont jaunes (avec un mur jaune à l'arrière-plan). Les marquages au sol et autres signalisations sont également peu lisibles et reconnaissables, car il n'y a pratiquement pas de contrastes.

Les élèves malvoyants fréquentent cette école professionnelle régulièrement; actuellement, une élève en formation commerciale, très malvoyante, deux jours par semaine. Cette personne ne se sent pas en sécurité dans les escaliers. Il y a beaucoup de personnes qui se déplacent dans le bâtiment en même temps (entrée dans les classes, pauses...). Les trébuchements, les chutes et les accidents sont préprogrammés et, selon les déclarations, sont déjà arrivés même à ceux qui utilisent le bâtiment avec une bonne vue.

En tant que mère d'un élève en formation commerciale, j'ai eu l'occasion de voir l'intérieur du bâtiment lors d'une rencontre de parents, en automne 2019, et d'attirer l'attention d’une responsable du Rectorat sur les principaux points sur place. Le plus urgent était d'améliorer la situation des escaliers, qui doivent être marqués avec des contrastes, pour éviter les accidents. Les vitres devraient également être mieux marquées. En outre, des panneaux plus contrastés et des désignations d'étage devraient être ajoutés pour une meilleure orientation.

J'ai ensuite écrit un courriel à la responsable du Rectorat pour lui faire part de mes préoccupations et lui proposer de montrer aux spécialistes les aspects pertinents pour les malvoyants lors d'une inspection. En novembre 2019, une inspection du bâtiment a eu lieu avec le Recteur, le Co-Recteur et la personne responsable de l'entretien des locaux, et il y a eu également une sensibilisation avec des lunettes de simulation. Le résultat de l'inspection a été que les responsables de l'école ont accepté de clarifier les différentes possibilités de marquage des escaliers et d'expliquer ma demande aux propriétaires du bâtiment. Ces mesures devraient être mises en œuvre au plus tard au printemps 2020.

En avril 2020, j'ai reçu un courriel du Recteur de l’école BFB confirmant que les marquages des escaliers avaient été appliqués. Comme le bâtiment sera fermé jusqu'en juin 2020, je ne pourrai pas aller voir les travaux qui ont été réalisés jusque-là. Mais j'ai reçu deux photos avec les marquages.

Je trouve très remarquable que, malgré la situation Corona et certainement beaucoup de travail supplémentaire avec l'enseignement à distance pour les étudiants, l’établissement BFB ait pris la peine de réaliser ces travaux pour une meilleure accessibilité du bâtiment. Je remercie beaucoup l’école BFB pour cela.

J'ai hâte de voir en personne les marquages cet été et je suis curieuse d'entendre les réactions de l'élève concernée.

Divers

Service juridique gratuit

Saviez-vous que la FSA offre la possibilité d'obtenir des conseils juridiques gratuits? La FSA a conclu un accord avec la «Berner Advokatur56». Cet accord prévoit la procédure suivante:

1. Quiconque souhaite bénéficier d'un conseil juridique gratuit de la part d'Advokatur56 contacte la FSA ou est déjà en consultation auprès de la FSA.
2. La FSA enregistre d'abord la situation financière du client. Sur cette base, la FSA décide si le client a droit à un conseil juridique gratuit et assigne la personne soit à Advokatur56, soit à Inclusion Handicap. Lors de l'attribution du client, la FSA tient compte du fait qu'Inclusion Handicap prend en charge tous les cas de sécurité sociale et Advokatur56 des cas restants de tous les autres domaines du droit.
3. Le client peut alors contacter directement le secrétariat d'Advokatur56. Le client se verra alors attribuer un avocat. Pour les consultations auprès d’Advokatur56, est fixé un plafond de coût maximum de CHF 5’000.00 par cas. En outre, ce montant ne sert qu’à financer les services rendus par Advokatur56 ([www.advokatur56.ch](http://www.advokatur56.ch)).
4. Le client notifie à la FSA l'achèvement de la procédure juridique. Le secret professionnel de l'avocat reste intact.

Ainsi, si vous avez des questions juridiques ou si vous avez besoin d'aide dans une affaire judiciaire, vous pouvez contacter un Service de consultation de la FSA, où l’on sera heureux d’examiner votre demande.

Meilleures salutations,

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

defensedesinterets@sbv-fsa.ch

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte pour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.